

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.00548

**TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DU RÉSERVOIR
D'EAU POTABLE DU BESSY A SAINT-PAUL-EN-JAREZ
LOT N°1 : ETANCHÉITÉ INTÉRIEURE ET
EXTÉRIEURE/GÉNIE CIVIL - MARCHÉ CONCLU AVEC ER
RHONE-ALPES - LOT N°2 : TUYAUTERIE INOX,
MÉTALLERIE ET SERRURERIE - MARCHÉ CONCLU AVEC
PAVELEC - LOT N°3 : TRAVAUX SUR CANALISATIONS
EXTÉRIEURES - MARCHÉ CONCLU AVEC SADE CGTH**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R2123-1 1° et R2123-4 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT la consultation relative à des travaux la réhabilitation du Réservoir du Bessy à Saint-Paul-en-Jarez, décomposée en 3 lots, organisée par Saint-Etienne Métropole du 05 mars au 08 avril 2024 à 12h00, et ayant fait l'objet d'une publicité sur le Moniteur.fr, dans le journal L'Essor Affiches Loire et le site internet de la collectivité,

CONSIDERANT que pour le lot n°1 : Etanchéité intérieure et extérieure/Génie civil, les entreprises suivantes ont remis une offre conforme :

- AEVIA France Sud – 6 bis rue de la Constituante 42 400 Saint-Chamond,
- ETANDEX Genas – 2 avenue du Pacifique 91940 Les Ulis,
- ER RHONE-ALPES – 2 avenue Karl Marx 69120 Vaux-en-Velay,

CONSIDERANT que pour le lot n°2 : Tuyauterie inox, métallerie et serrurerie, les entreprises suivantes ont remis une offre conforme :

- Gpt ALBERTAZZI (Mandataire)/AINTER METAL – 118 rue du Charpenay 69120 Lentilly,
- PAVELEC – Parc d'activités des Platières – 160 rue du Moron 69440 Saint-Laurent-d'Agny,

CONSIDERANT que pour le lot n°3 : Travaux sur canalisations extérieures, les entreprises suivantes ont remis une offre conforme :

- CHOLTON – 197 Ancien canal de la Madelaine 69440 Chabanière,
- SADE CGTH – BP Lieu-dit La Rama 42840 Montagny,
- LMTP – ZI Molina La Chazotte – 8 rue du Puits Lacroix 42650 Saint-Jean-Bonnefonds,
- TREMA – 1 Le Crouzet 43 140 Saint-Didier-en-Velay,
- LES TRAVAUX PUBLICS DU VELAY (TPJ) – 163 Chemin des Mitanes 43320 Saint-Christo-en-Jarez,

RECU EN PREFECTURE

Le 13 juin 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20240521-C20240054810

Date de mise en ligne : 13 juin 2024

CONSIDERANT que l'ensemble des offres a été jugé au regard des critères énoncés au règlement de la consultation : la valeur technique pondérée à 55 %, le prix des prestations pondéré à 40 % et le développement durable, pondéré à 5 %,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse que les offres suivantes ont été jugées économiquement les plus avantageuses :

- pour le lot n°1, l'offre de base et la prestation supplémentaire éventuelle n°3 (PSE n°3) proposée par ER RHONE-ALPES,
- pour le lot n°2, l'offre proposée par PAVELEC,
- pour le lot n°3, l'offre proposée par SADE CGTH,

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché relatif à des travaux pour la réhabilitation du Réservoir du Bessy à Saint-Paul-en-Jarez – Lot n°1 : Etanchéité intérieure et extérieure/Génie civil, est conclu avec la société ER RHONE-ALPES, sise 12 avenue Karl Marx 69120 Vaux-en-Velay, Siret n°514 442 961 00025.

Un marché relatif à des travaux pour la réhabilitation du Réservoir du Bessy à Saint-Paul-en-Jarez – Lot n°2 : Tuyauterie inox, métallerie et serrurerie, est conclu avec la société PAVELEC, sise Parc d'activités des Platières – 160 rue du Moron 69440 Saint-Laurent-d'Agny, Siret n°315 144 071 00026.

Un marché relatif à des travaux pour la réhabilitation du Réservoir du Bessy à Saint-Paul-en-Jarez – Lot n°3 : Travaux sur canalisations extérieures, est conclu avec la société SADE CGTH, sise Lieu-dit La Rama – BP 6 – 2855 Route du Haut-Beaujolois 42840 Montagny, Siret n°562 077 503 01172.

ARTICLE 2

La durée de chaque marché court à compter de sa notification jusqu'à la réception des travaux.

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des travaux est de 18 mois.

Pour le lot n°1, la période de préparation de 3 mois est comprise dans le délai d'exécution et débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de la commencer. Le délai d'exécution des travaux est de 18 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de les commencer.

Pour le lot n°2, la période de préparation de 2 mois est comprise dans le délai d'exécution et débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de la commencer. Le délai d'exécution des travaux est de 12 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de les commencer.

Pour le lot n°3, la période de préparation de 2 mois est comprise dans le délai d'exécution et débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de la commencer. Le délai d'exécution des travaux est de 3 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de les commencer.

ARTICLE 3

Pour les lots n°1 et 2, les prestations sont réglées par un prix global forfaitaire selon les stipulations de l'acte d'engagement.

Pour le lot n°3, les prestations sont réglées au regard des quantités réellement exécutées par des prix forfaitaires et prix unitaires (prix mixtes) selon les stipulations de l'acte d'engagement.

Les prix sont révisibles mensuellement.

Pour le lot n°1, les candidats avaient l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) suivantes :

- PSE n°1 : Crépis sur les façades des ouvrages annexes (chambre de vannes et station de pompage),
- PSE n°2 : Bardage bois vertical sur les façades des ouvrages annexes (chambre de vannes et station de pompage),
- PSE n°3 : Ragréage et peinture avec traitement anti-graffitis.

Pour le lot n°1, Saint-Etienne Métropole a décidé de retenir le PSE n°3, le montant global du marché est donc porté à 457 995,00 € HT (offre de base : 450 995,00 € HT + PSE n°3 : 7 000,00 € HT).
Pour le lot n°2, le montant global du marché est de 200 168,00 € HT.
Pour le lot n°3, le montant global du marché est de 147 811,50 € HT.

ARTICLE 4

La dépense correspondante sera imputée au budget Eau Potable, Section Investissement, 2014SIAEM9, 2315.

ARTICLE 5

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 6

Monsieur le Directeur Général des Services par intérim et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 13/06/2024
Pour le Président, par délégation,
Le 18^{ème} Vice-Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Jean-Luc DEGRAIX